



## COMPTE RENDU CHSCT DU 28 JANVIER 2021

Le CHSCT de l'Aude s'est déroulé le 28 janvier dans des conditions toujours aussi dégradées, du fait de la volonté du DDFIP de restreindre les droits des représentant(e)s du personnel. C'est ainsi que seul(e)s 3 d'entre-eux (sur 5) étaient autorisé(e)s à siéger en présentiel.

Afin de protester contre cette situation inique, les représentants Solidaires Finances Publiques ont refusé d'être présents et ont décidé d'assister au CHSCT en audioconférence, tout en ne participant pas aux débats sur certains sujets à l'ordre du jour.

Notre position a été affirmée dans la seule déclaration liminaire lue au cours de cette séance (en pièce jointe).

Outre ce point, cette déclaration dénonce la situation vécue par les agent(e)s du Service de Gestion Comptable de Carcassonne, créé malgré l'opposition unanime des agent(e)s, élu(e)s et usagers dans le cadre du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » au 1er janvier 2021.

De façon incompréhensible, le DDFIP n'a pas jugé utile d'apporter une réponse à cette déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques.

Serait-ce parce que les arguments étayés sur la possibilité de tenir cette instance avec l'ensemble des représentant(e)s du personnel en présentiel l'auraient convaincu ?

Rien n'est moins sûr.

De façon plus surprenante, aucune réaction à la nécessité pour la Direction locale d'apporter un soutien urgent aux collègues du Service de Gestion Comptable de Carcassonne qui sont dans une grande situation de souffrance au travail.

Pour ce motif, les représentants Solidaires Finances Publiques au CHSCT de l'Aude ont souhaité aborder ce sujet crucial d'actualité en questions diverses en fin de séance.

Que fait donc la Direction pour aider les agent(e)s de ce site ?

Monsieur Demonet indique en réponse que « des réunions sont organisées avec l'encadrement », qu'ils « subsistent certains problèmes techniques (!) qui existaient avant la création du SGC », que l'« équipe de renfort est sollicitée » (soit 1 agent du fait de la pénurie d'effectifs de l'EDR suite à suppressions de postes incessantes ces dernières années).

En outre, il dispose d'une solution radicale qui va régler l'ensemble des difficultés, si toutefois difficultés il y a....

En effet, une visite des élu(e)s sera organisée rapidement par les conseillers aux décideurs locaux !

Car selon lui, il n'y a rien de grave : la « situation est contrastée », « tout était prévu par la Direction » qui est « en contact permanent » (avec qui ? Les agent(e)s du poste qui n'ont pas vu le début du commencement d'une visite du SGC par nos dirigeant(e)s situé(e)s pourtant géographiquement à 500 mètres à vol d'oiseau ?).

Du coup, notre organisation syndicale exagère, « aucun signalement n'ayant été effectué par l'encadrement ».

Il y a de quoi être révolté par pareils propos et désinvolture !

Les courriels qui restent sans réponse, le courrier qui s'accumule, les relevés de la Banque de France



non-traités, les secrétaires livré(e)s à eux(elles)-mêmes faute de temps disponible à leur consacrer, les mandats non traités,....

S'agit-il d'une affabulation de Solidaires Finances Publiques ?

Les agent(e)s du SGC de Carcassonne qui dénoncent l'absence de tout soutien, même apparent, de la Direction locale ?

Est-ce également une invention de notre organisation syndicale ?

Nous avons alerté, comme indiqué dans notre déclaration liminaire, la Direction locale sur les difficultés suite à la création de cette structure dont personne, sinon nos cadres supérieur(e)s (ou supposé(e)s tel(le)s), ne voulait.

Sans aucun résultat sinon que la souffrance au travail des agent(e)s du SGC est incontestable.

Devant un tel déni de la réalité, un tel mépris, nous conseillons aux agent(e)s du SGC de Carcassonne de rédiger une fiche de signalement qui sera étudiée lors du prochain CHSCT afin que la Direction prenne enfin conscience de ses responsabilités et adopte les mesures correctives les plus urgentes.

La séance débute donc directement par l'examen des points à l'ordre du jour.

Autant le dire, celle-ci fut particulièrement pénible : les propos tenus par les membres du CHSCT siégeant en présentiel étaient souvent parfaitement inaudibles, celles et ceux s'étant connecté(e)s par visioconférence n'ayant ni l'image, ni plus grave encore, le son.

Pour couronner le tout, l'audioconférence s'est interrompue pour certain(e)s au bout d'une demi-heure, pour d'autres 5 minutes...

Ce n'est pas si grave puisque le DDFIP indique que, pour celles et ceux n'ayant pu suivre (ni surtout participer) à l'ensemble des débats, un compte-rendu leur sera adressé par ses soins...

D'où une interruption de séance prolongée d'une vingtaine de minutes pour demander une connexion supplémentaire à l'opérateur téléphonique...

Prétendre favoriser le « dialogue social » dans de telles conditions est irresponsable. Cette instance, le CHSCT, pourtant primordiale durant la période sanitaire actuelle, se révèle dans l'incapacité de jouer son rôle d'acteur essentiel de prévention du fait de l'attitude du DDFIP.

Sur le sujet évoqué du rapport de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) au Centre des Finances Publiques de Lézignan-Corbières, il est fait mention de deux problèmes majeurs.

Le premier porte sur le nettoyage des locaux. En effet, il semblerait qu'une entreprise ait signé un contrat pour 2 jours de nettoyage par semaine et que, toutefois, celle-ci ne remplirait pas ses obligations. Cette situation n'est pas acceptable surtout en cette période épidémique où le nettoyage des locaux prend une importance cruciale quant à la santé des agent(e)s.

Pas grave nous direz-vous, il suffit de rompre le contrat et de choisir un autre prestataire.

Pas si simple pour la Direction puisqu'il a fallu attendre le rapport de l'ISST pour prendre conscience de la gravité de la situation : il nous semblait pourtant que la règle de base en matière de comptabilité publique était le paiement après service fait, mais pas forcément à la DDFIP qui semble s'en affranchir allégrement...



Du coup, un nouveau prestataire a été recherché mais pas sûr qu'il puisse assurer 2 jours de ménage par semaine.

Serait-ce donc si compliqué de trouver à Lézignan-Corbières une entreprise de nettoyage assurant ce type de prestations seulement 2 jours par semaine.

Manifestement oui.

Le deuxième point évoqué par l'ISST concerne le manque d'aération ce qui est encore plus problématique avec la COVID-19, où il est recommandé d'aérer longuement au moins 2 fois par jour afin de limiter la propagation du virus.

Solidaires Finances Publiques rappelle alors qu'une visite du CHSCT a eu lieu le 2 juillet 2020 lors de la réouverture de l'accueil physique après le confinement au Centre des Finances Publiques de Lézignan-Corbières.

Dans le compte-rendu transmis à l'époque aux membres du CHSCT et à la Direction était écrit : « nous avons pu également constater que les possibilités d'aération sur ce site étaient très limitées : il serait opportun de réfléchir à une solution pérenne ne reposant pas sur la seule VMC, par ailleurs très bruyante ».

La réflexion de la Direction sur le sujet n'avait donc toujours pas abouti au 13 novembre 2020, date de la visite de l'ISST...bien que celle-ci ait été avisée de la difficulté en pleine période épidémique soit le 2 juillet 2020.

La séance se poursuit de façon chaotique par l'évocation des fiches établies par le référent COVID-19. Il s'agit de visites sur chaque site de l'assistant de prévention pour déterminer la qualité des mesures prises contre la propagation du virus.

La première fiche présentée fait état d'une bizarre non conformité : le(la) chef(fe) de service n'a pas « connaissance des gens en télétravail ».

En voilà une étrangeté : ne pas savoir si nos « gens » sont présents physiquement ou non dans le service !

Solidaires Finances Publiques intervient alors pour demander des explications sur cette situation inadmissible. La Direction semble prendre conscience de cette « difficulté » : ne sachant quoi répondre, il s'avère qu'en fait, il n'y avait pas d'agent(e)s en télétravail à la date de la visite au 30 octobre 2020.

Ce qui, même si on croît à cette explication burlesque, est totalement anormal compte-tenu des consignes délivrées de nécessité de recours massif au télétravail pour endiguer l'épidémie.

Sur un autre site, il a été constaté que l'accueil des usagers s'effectuait à l'extérieur, sans aucune mesure de précaution, ni gestes-barrières...

Effarés par cette mention, nous interpellons la Direction : la réponse est que les consignes n'étaient pas forcément connues à la date de la visite (pourtant le 8 décembre 2020, où il nous semble que des « consignes » avaient été diffusées depuis belle lurette...).

Pourtant, malgré cette absence de distanciation physique, la conformité du site eu égard aux mesures de prévention de la COVID-19 est de 67%...

On peut donc légitimement s'interroger sur la pertinence de cet indicateur et de l'utilité réelle de ces fiches...



Toutefois, la Direction réfute les objections de Solidaires Finances Publiques : les « consignes » n'étaient pas encore connues donc, « il faut faire confiance aux chef(fe)s de service qui rendent des comptes » et, de plus, un peu d'indulgence, « il faut reconnaître le droit à l'erreur ».

Retenez donc cette dernière phrase, agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude : lorsqu'un(e) cadre supérieur(e) un peu trop zélé(e) viendra vous gourmander et vous menacer de sanctions pour une peccadille !

Répondez-lui que vous faites valoir votre « droit à l'erreur » !

Pour finir de justifier l'injustifiable, quelques poncifs relevés par vos représentants : « on vit au jour le jour » (oui oui on avait remarqué que l'anticipation n'était pas la première des qualités de la Direction), « il y avait trop de monde » (donc pour décourager les usagers de revenir, on les accueille dans les pires conditions devant un portail...).

Mieux vaut donc en rire qu'en pleurer...

Le sujet du registre Santé et Sécurité au Travail (SST) est ensuite abordé. Rappelons que celui-ci a été indisponible pendant...1 an et demi, une panne informatique manifestement irréparable ayant été constatée et malgré le fait que, bien sûr, d'après la Direction les plus grands spécialistes travaillaient d'arrache-pied pour le remettre d'aplomb dans les meilleurs délais...

Nous subodorons au contraire que c'est sciemment que le registre SST a été laissé en déshérence pendant la période, rendant invisibles les remontées des agent(e)s.

Solidaires Finances Publiques souhaite donc évoquer la mention des agent(e)s du PRS qui ont constaté au matin du 1er décembre l'arrivée d'ouvriers pourvus de machine à décoller les dalles et de sacs d'évacuation de gravats dans l'optique manifeste d'intervenir sur un sol dont pourtant la colle est amiantée.

Seule l'intervention des agent(e)s du PRS a permis à la Direction de renvoyer les ouvriers chez eux, aucune procédure de sécurité n'ayant été mise en œuvre relativement à l'amiante (voir l'article sur le site de la section : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/110/150-ddfip-de-l-aude-negligeance-deni-de-la-realite-mise-en-danger-de-la-sante-des-agent-e-s.html> ).

À Limoux, une mention porte sur une coupure d'électricité prévue pourtant depuis 2 mois sans que les agent(e)s du site n'en aient été informé(e)s. De ce fait, certain(e)s ne pouvaient plus sortir du bâtiment : à l'aide d'un tournevis, la porte d'entrée a toutefois pu être dégagée...

Quel aurait été le bilan si un feu s'était véritablement déclenché ?

Et ce d'autant plus que le dernier exercice d'évacuation incendie s'est déroulé à Limoux pendant des vacances scolaires...

Suite à l'observation sur le registre SST, la Direction a toutefois fait intervenir un électricien.

Or, le 26 novembre, le problème se pose à nouveau (porte bloquée) : interrogée par nos soins, la Direction ne peut que confirmer.

La solution ? Refaire appel à la même entreprise !

D'autres mentions portées sur le registre sont abordées mais celles-ci nécessitent l'avis du médecin de prévention qui n'a pu être présent ce jour. Nous rappelons donc que la section Solidaires



Finances Publiques de l'Aude, en liaison avec celle des Pyrénées-Orientales, a demandé à la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) qu'un médecin soit désigné à temps complet sur chacun des deux départements.

L'ISST et la secrétaire du CHSCT indiquent qu'il et elle ont appuyé fortement cette requête à leur organisme de tutelle et nous les en remercions.

Qu'en est-il de la Direction qui devrait adopter la même attitude ?

Silence radio...

La campagne relative au DUERP 2021 est ensuite traitée. Il nous est annoncé que les documents de chaque poste et service devront remonter, via les chef(fe)s de service aux alentours du mois de juin. Solidaires Finances Publiques s'étonne d'un tel délai. En effet, lors des CHSCT s'étant déroulés en 2020, ses représentants avaient demandé à ce qu'un document spécifique COVID-19 soit établi site par site.

En effet, il nous apparaît que le DUERP est un instrument de prévention essentiel associant l'ensemble des agent(e)s.

En guise de piteuse réponse, la Direction indique qu'il a fallu s'adapter à l'épidémie.

Certes, mais plutôt que de fournir les fiches « référent COVID » qui ne sont pas établies par les agent(e)s présent(e)s sur place, mieux aurait valu demander l'avis de ces derniers.

À la place, un DUERP « light », du fait des circonstances et de l'impossibilité d'organiser des réunions en présentiel (selon la Direction), ce qui nous semble très insuffisant.

Pour finir, nous souhaitons évoquer un incident révélateur des pratiques de la Direction locale : lors du CHSCT du 3 décembre 2020 que Solidaires Finances Publiques avait boycotté (<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/110/154-restrictions-intolerables-des-droits-du-personnel-au-chsct-de-l-aude-solidaires-finances-publiques-boycotte.html>), le DDFIP avait profité de notre absence pour se permettre, en tant que Président du CHSCT, de dénoncer des propos soi-disant « haineux » et « insultants » tenus par la section dans des écrits publiés sur notre site internet. Nous avons donc rappelé en séance que la liberté d'expression et d'opinion syndicales était garantie par la loi du 29 juillet 1881 relative à la liberté de la presse, dont la seule restriction consiste en des propos diffamatoires et/ou incitant à la haine.

Si notre DDFIP estime que nos propos entrent dans ce cadre, il lui appartient donc de saisir le Procureur de la République : informé de cette possibilité, il n'a pas souhaité donner une suite judiciaire à l'affaire.

Nous dénonçons donc formellement l'instrumentalisation du CHSCT à des fins de menace de la liberté syndicale.

Que le DDFIP soit mécontent de nos écrits, comptes rendus et déclarations liminaires, nous pouvons aisément le concevoir.

Il nous semble par ailleurs, au vu des points évoqués dans ce compte rendu du CHSCT, que son Président aurait toute autre activité à déployer que de tenter vainement de museler la section Solidaires Finances Publiques de l'Aude par des menaces non dissimulées.

La séance se clôt à 13H30.